



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	13	08 .11	23
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02/11/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, Président.

Étaient présents : AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PETIOT Claude, PETIT Florence, PETIT Pascale, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
2 novembre 2023

Mandat de procuration : ANTOINE Fabrice à RIGOLLOT Marie-Noëlle, DEROZIERES Jean-Luc à RENARD Régis, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, GATINOIS Michel à CAILLET Laurence, GERARD Valérie à PICOD Gérard, VAIRELLES Mickaël à MARY Pierre, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, FATES Hervé, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, NOBLOT Christophe, YOT Olivier, BERTHIER Patrick, DEREPAAS Martine, PIOT Bernard, NICOLO Denis

Secrétaire de séance : Monsieur LORIN Thierry

Membres présents.....30
Absents ayant donné mandat de procuration.....7
Absents.....13
Votants.....37

OBJET : MARCHÉ DE PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président.

Afin de satisfaire au besoin de nettoyage de ses locaux, la collectivité a lancé le 31 août 2023 un marché passé selon la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 1° et R.2161-2 et R.2161-5 du Code de la Commande Publique. La date limite de remise des offres était fixée au 2 octobre 2023 à 12h00.

Le présent marché est décomposé en trois lots :

- ✓ Lot 1 : prestations d'entretien et de nettoyage de la MIPT et des locaux techniques des Crottières
- ✓ Lot 2 : prestations d'entretien et de nettoyage du bâtiment Servipôle
- ✓ Lot 3 : prestations d'entretien et de nettoyage de l'ancien gymnase de la cité scolaire Gaston Bachelard

Au terme de la date limite de réception des offres, deux propositions ont été reçues dans les délais pour l'ensemble des lots.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 octobre 2023 a attribué les marchés comme suit :

- ✓ Lot 1 : prestations d'entretien et de nettoyage de la MIPT et des locaux techniques des Crottières

DECA PROPLETE Champagne Ardennes II au tarif de :

- **983,47 € HT** pour les prestations mensuelles
- **24,90 € HT** pour les prestations semestrielles
- **198,24 € HT** pour le nettoyage annuel des vitreries
- **195,29 € HT** pour les prestations à la demande

Coût de la prestation annuelle : **12 049,68 € HT**

- ✓ Lot 2 : prestations d'entretien et de nettoyage du bâtiment Servipôle

DECA PROPLETE Champagne Ardennes II au tarif de :

- **872,82 € HT** pour les prestations mensuelles
- **872,40 € HT** pour le nettoyage annuel des vitreries
- **154,54 € HT** pour les prestations à la demande

Coût de la prestation annuelle : **11 346,24 € HT**

- ✓ Lot 3 : prestations d'entretien et de nettoyage de l'ancien gymnase de la cité scolaire Gaston Bachelard

DECA PROPLETE Champagne Ardennes II au tarif de :

- **935,65 € HT** pour les prestations mensuelles
- **119,00 € HT** pour le nettoyage annuel approfondi des sols
- **1030,80 € HT** pour les prestations à la demande

Coût de la prestation annuelle : **11 346,80 € HT**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer les différents marchés avec les candidats susvisés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 8 novembre 2023

Secrétaire de séance,



Monsieur LORIN Thierry

Philippe BORDE,



Président



